

Hébécourt

Infos

N°23 – Avril 2018



Mairie d'Hébécourt

28, rue de Paris
Tel : 03 22 42 75 96
mairie@hebecourt80.fr
www.hebecourt80.fr

Ouverture du secrétariat de mairie au public

les mardis et vendredis
de 16h00 à 19h00

Permanence des élus

Les adjoints reçoivent
les mardis et vendredis
de 18h00 à 19h00
Monsieur le Maire reçoit
sur rendez-vous

Les collectes

Ordures ménagères :
Jeudi matin

Tri sélectif (bacs jaunes) :
Mercredi matin en semaine
paire

Encombrants :
1^{er} jeudi des mois de janvier,
avril, juillet, octobre

Rappel des heures de tonte

Les horaires à respecter par les particuliers, pour les engins bruyants (tondeuse, tronçonneuse, taille-haie...) sont :

- du lundi au vendredi : **8h30 à 12h00 - 14h00 à 19h30** ;
 - le samedi : **9h00 à 12h00 - 15h00 à 19h00** ;
 - les dimanches et jours fériés : **10h00 à 12h00**.
- (Arrêté préfectoral du 20/06/2005)

Lundi de pâques : les collectes sont décalées

- La collecte du mercredi 4 avril 2018 (bac jaune) est décalée au **jeudi 5 avril 2018**.
- La collecte jeudi 5 avril 2018 (ordures ménagères) est décalée au **vendredi 6 avril 2018**.

Le ramassage des encombrants reste fixé au **jeudi 5 avril 2018**. Pensez à les sortir la veille.

Brûlage des déchets ménagers

En vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, le brûlage à l'air libre des déchets de toute nature a été interdit par arrêté municipal du 02 juillet 1999.

Petits travaux de printemps

Profitez des beaux jours, pensez à **nettoyer vos caniveaux** et à procéder à l'**élagage des arbres et des haies** donnant sur l'emprise des voies publiques, des chemins ruraux mais aussi **chez les voisins**...

Pour être informé rapidement

Pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait, pensez à nous communiquer votre numéro de téléphone portable et/ou votre adresse mail actualisée afin de nous permettre de vous informer en temps réel lors d'évènement grave ou de situation de crise (ex: coupure d'eau, d'électricité, alerte météo, ...)

Cela vaut aussi pour la diffusion des notes d'infos sous forme dématérialisée.

Consommation de papier réduite... C'est bon pour la planète !

Faites-le par mail sur mairie@hebecourt80.fr ou laissez-nous un message en mairie au 03.22.42.75.96.

Plan de sauvegarde : je communique mes coordonnées

Le plan communal de sauvegarde sera opérationnel prochainement. Pour rappel, il permettra de faire face à des situations très diverses : perturbations de la vie collective, accidents, etc... L'objectif de ce plan est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face à tous ces cas et éviter ainsi de basculer dans une crise.

L'un des moyens d'information étant le SMS, là encore pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait, vous pouvez dès maintenant communiquer votre numéro de téléphone (de préférence celui du portable) par mail sur : **mairie@hebecourt80.fr** ou en utilisant le coupon en bas de cette note. Les SMS peuvent être réceptionnés sur un téléphone fixe, ils sont transformés en message audio.

Il est évident que ces numéros de téléphone ne seront utilisés que dans le cadre de ce dispositif qui fera d'ailleurs l'objet d'une déclaration à la CNIL.

NOM :Prénom :

Adresse :

Téléphones :

Rentrée scolaire 2018-2019 : Inscriptions des nouveaux élèves

Comment inscrire votre enfant ?

- 1) Avant le 12 mai, aller chercher un certificat d'inscription à la **mairie de votre commune de résidence**, muni de votre livret de famille.
- 2) Puis vous présenter, avec votre enfant, à l'école maternelle à Hébecourt.

Enfants **nés en 2014 et 2015** : le **lundi 14 mai** ou le **mardi 15 mai** entre **16h30 et 18h00**.

Pour les élèves de l'école élémentaire, prendre contact pour un rendez-vous avec les enseignantes des écoles de Rumigny et Grattepanche (coordonnées téléphoniques ci-dessous).

Pour ce jour, vous munir des pièces suivantes :

- Le certificat d'inscription (délivré par la Mairie) ;
- Le livret de famille ;
- Le carnet de santé et les photocopies des pages concernant les vaccinations (1^{ère} inscription) ;
- Un certificat médical (1^{ère} inscription à l'école maternelle) ;
- Un certificat de radiation (pour les élèves venant d'une autre école) ;
- 2 photos d'identité (pour inscription en maternelle).

Rumigny 03.22.42.02.73	Grattepanche 03.22.42.05.18	Hébecourt 03.22.42.14.80
-------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

Vitesses excessives

Il est rappelé une fois encore que les vitesses sont limitées à **30 km/heure** dans le village (hors D 1001). Pourtant des vitesses bien supérieures sont régulièrement constatées. Merci d'y penser et de lever le pied. En cas d'accident, votre responsabilité serait engagée et les conséquences pourraient être graves.